

Examen final EPS de projeteur/euse en enveloppe du bâtiment 2026

1. Règlement d'examen

L'examen final est régi par le règlement d'examen et les directives y relatives. Ces documents sont disponibles sur : [Projeteur/euse en enveloppe du bâtiment – Association des projeteurs en enveloppe du bâtiment](#)

2. Admission

Sont admis à l'examen les candidats qui (voir règlement d'examen, ch. 3.3 ; directives, ch. 3.2) :

- possèdent un brevet fédéral dans le domaine de l'enveloppe du bâtiment, de la ferblanterie, de la plâtrerie ou de la construction en bois, et peuvent justifier d'au moins deux ans de pratique professionnelle ;
ou
- possèdent un brevet fédéral dans un domaine professionnel apparenté, et peuvent justifier d'au moins trois ans de pratique professionnelle dans le domaine de l'enveloppe du bâtiment ;
ou
- possèdent un diplôme fédéral d'une école supérieure dans un domaine professionnel apparenté, et peuvent justifier d'au moins trois ans de pratique professionnelle dans le domaine de l'enveloppe du bâtiment ;
ou
- possèdent un certificat fédéral de capacité de dessinateur ou un CFC équivalent, et peuvent justifier d'au moins six ans de pratique professionnelle dans le domaine de l'enveloppe du bâtiment ;
ou
- possèdent une qualification équivalente.

Les candidats sont admis sous réserve du paiement de la taxe d'examen dans les délais impartis selon le ch. 3.41 et de la remise du travail de diplôme complet dans les délais.

3. Dates de l'examen

Remise du travail de diplôme	12 octobre 2026
Conseil, détermination des besoins et des coûts	9 novembre 2026
Planification et vérification des détails et interfaces	10 novembre 2026
Planification complète d'un projet d'enveloppe du bâtiment	11/12 novembre 2026
Communication avec les participants au projet	11/12 novembre 2026

Lieu de l'examen

suissetec campus, Grundstrasse 1, 4654 Lostorf

4. Inscription

Le formulaire d'inscription doit être complété **en ligne**.

Les **documents** suivants sont à joindre **impérativement** (règlement d'examen, ch. 3.2) :

- a) **résumé de la formation et des activités professionnelles du candidat** ;
- b) **copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo** (passeport, carte d'identité) ;
- c) **copie du diplôme requis** ;
- d) **copies des certificats ou attestations de travail**, comme preuve de l'expérience professionnelle acquise après la formation requise (voir point 2) ; les informations suivantes doivent y figurer : date d'entrée, activité/fonction, éventuelle date de départ, date de l'établissement du certificat ou de l'attestation ;
- e) **titre et table des matières du travail de diplôme ainsi que description de l'objet avec photo/vues en élévation**.

Délai d'inscription : 18 mai 2026 – 12 juin 2026

➔ *Les inscriptions reçues hors délai ou incomplètes ne sont pas acceptées par la commission d'examen.*

➔ *Une fois vos données correctement transmises, vous recevrez automatiquement une confirmation par e-mail.*

IMPORTANT : si vous ne recevez aucune confirmation, veuillez **immédiatement** vous adresser au secrétariat des examens (voir point 8. Renseignements).

La décision concernant votre admission à l'examen final vous parviendra au cours de la semaine 27.

5. Taxe d'examen

CHF 1500.–

La taxe d'examen est facturée avec l'admission.

6. Cérémonie de remise des diplômes

La cérémonie de remise des diplômes se tiendra au premier trimestre 2027.

7. Retrait après inscription à l'examen final

Les candidats qui se retirent de l'examen final dans le délai autorisé ou pour des raisons valables ont droit au remboursement du montant payé, déduction faite des frais occasionnés (règlement d'examen, chiffre 3.42).

8. Renseignements

En cas de questions, veuillez vous adresser au secrétariat des examens (examen@suissetec.ch / tél. 043 244 73 45).

Etat au 29 avril 2026